

Règlement :

Les participants s'engagent à être sous leur totale responsabilité lors du rassemblement dénommé « LandRover Days » sur le terrain d'évolution ainsi que sur le bivouac, **propriété de l'armée Suisse à Bière**, ainsi que lors des balades dans la région. Ils sont aussi responsables des enfants qui les accompagnent.

Les participants doivent être en possession d'un permis de conduire valide et couverts par leur propre assurance automobile et responsabilité civile.

En aucun cas l'organisation « des Séries en Helvétie » ne pourra être tenue responsable de tout dommage matériel ou corporel pour les participants, entre eux ou, vis à vis d'un tiers, ni pour les dégradations pertes ou vols d'effets personnels.

Chaque participant est tenu responsable aussi bien moralement que financièrement de toute dégradation, pollution ou préjudice qu'il pourrait occasionner.

Toutes les Land Rover inscrites doivent avoir un autocollant avec leur N° d'inscription, sur leur pare-brise. Les cartes grises, cartes vertes d'assurance et contrôles techniques du véhicule doivent être à jour et en règle.

Les participants sont libres de s'engager à leurs propres risques dans les zones du terrain d'évolutions délimité par des rubalises durant les dates indiquées

UNIQUEMENT. Le participant a bien pris note que toute évolution en dehors des zones délimitées, fera l'objet d'une poursuite par la police militaire et d'une exclusion sur le champ de la manifestation.

Tout participant doit rouler à allure réduite sur le terrain d'évolution, ainsi que lors des balades. Il roulera « au pas » sur le bivouac.

Ce bivouac est disponible le **vendredi dès 13h** et devra être libéré le **lundi à 11h**.

Sur le site, la nuit tombée, il sera tout fait pour limiter le bruit afin de respecter la tranquillité des habitations environnantes et des participants.

Tout participant en état d'ébriété avérée au volant sera exclu du rassemblement sur la décision des organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure sur le champ tout participant ne respectant pas les règles du rassemblement et la plus élémentaire bienséance vis-à-vis des autres participants et des populations locales.

Les chiens sont tolérés pendant ce week-end à condition qu'ils soient discrets et impérativement tenus en laisse sur tout le domaine. Leurs déjections devront être ramassées par leurs maîtres.

Les participants doivent utiliser les sacs à ordures qui leurs seront remis et les déposer lors de leur départ à l'emplacement prévu. Les fumeurs mettront leurs mégots avec les ordures.

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance des conditions du règlement intérieur et l'accepte sans réserve.

Fait à le.....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)